

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 447

présenté par
M. Véran

ARTICLE 12

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« les prestataires définis au 3° de l'article L. 7232-6 du code du travail »

les mots :

« les organismes, entreprises ou associations mentionnés aux *a* et *b* du 2 du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination visant à tirer les conséquences de l'inclusion des mandataires dans le champ de l'expérimentation.